



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet CCGS S.W. Laurier - Alongside Refit	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-19C029/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-19C029	Date 2019-10-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-591-7838	
File No. - N° de dossier XLV-9-42082 (591)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-12	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Zwarich, Eric	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv591
Telephone No. - N° de téléphone (250) 661-2347 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cet amendement est soulevé pour réviser ce qui suit:

1. Apporter des modifications à la documentation relative à la sollicitation de l'Annexe A, y compris l'incorporation de questions et de réponses.
2. Mise à jour Feuille de renseignements sur les prix à l'annexe H
3. Ajuster le garantie financière contractuelle

1. Sous ANNEXE A - Énoncé des travaux.

Sous A-3 Énoncé des travaux

EFFACER TOUT

INSÉRER:

A-3 Énoncé des travaux

L'Énoncé des travaux (EDT) est disponible dans un fichier électronique distinct intitulé
"F1782-19C029A_Laurier_SOW_v03.pdf".

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante mentionnée à la section 7-5.1 et prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une copie du fichier.

Sous A-4 Références techniques et document à l'appui

EFFACER:

A-4 Références techniques et document à l'appui

Les références techniques sont disponibles dans un fichier électronique distinct intitulé

« F1782-19C029A_Technical_Data_Package_v02.zip ».

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante mentionnée la section 7-5.1 et prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une copie du disque optique numérique.

".

INSÉRER:

A-4 Références techniques et document à l'appui

Les références techniques sont disponibles dans un fichier électronique distinct intitulé

« F1782-19C029A_Technical_Data_Package_v02.zip ».
«F1782-19C029A_Technical_Data_Package_2_v01.zip

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante mentionnée la section 7-5.1 et prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une copie du disque optique numérique.

Sous Annex A -

EFFACER:

A-5 Information supplémentaire

Des renseignements supplémentaires concernant l'énoncé des travaux sont fournis dans un document électronique distinct intitulé :

"F1782-19C029 - Annex A – Supplement 001.pdf"

Pour obtenir un exemplaire de ce document, le soumissionnaire doit déposer une demande par écrit auprès de l'autorité contractante précisée à l'article 7-5.1.

INSÉRER:

A-5 Information supplémentaire

Des renseignements supplémentaires concernant l'énoncé des travaux sont fournis dans un document électronique distinct intitulé :

"F1782-19C029 - Annex A – Supplement 002.pdf"

Pour obtenir un exemplaire de ce document, le soumissionnaire doit déposer une demande par écrit auprès de l'autorité contractante précisée à l'article 7-5.1.

2. Sous ANNEXE H - FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX :

EFFACER

APPENDICE 1 À L'ANNEXE H - FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX

Les Feuilles de renseignements sur les prix sont fournies dans un fichier électronique distinct intitulé
« F1782-19C029A_Laurier_PDS_v02.xlsx ».

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante mentionnée à la section 7-5.1 et prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une copie du fichier.

INSÉRER:

APPENDICE 1 À L'ANNEXE H - FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX

Les Feuilles de renseignements sur les prix sont fournies dans un fichier électronique distinct intitulé
« F1782-19C029A_Laurier_PDS_v03.xlsx ».

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante mentionnée à la section 7-5.1 et prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une copie du fichier.

3. Sous 6-3 Garantie financière contractuelle

EFFACER TOUT

INSÉRER:

6-3 Garantie financière contractuelle

Si la soumission est acceptée, le soumissionnaire doit fournir l'une des garanties financières contractuelles suivantes dans les 5 jours civils après la date d'attribution du contrat :

1. un cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) de même qu'un cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506), chacun représentant 50 p. 100 du prix contractuel; Tout cautionnement doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement énumérées à l'appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor.

Ou

un dépôt de garantie tel qu'il est défini à la clause E0008C représentant 50 p. 100 du prix contractuel.

2. Si le Canada ne reçoit pas la garantie financière exigée dans le délai prescrit, le Canada peut résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat.

3. Dans cet clause :

« dépôt de garantie » désigne

- a. une lettre de change payable au Receveur général du Canada et certifiée par une institution financière agréée ou tirée par une telle institution sur elle-même; ou
- b. une obligation garantie par le gouvernement; ou
- c. une lettre de crédit de soutien irrévocable, ou
- d. toute autre garantie jugée acceptable par l'autorité contractante et approuvée par le Conseil du Trésor;

« institution financière agréée » désigne

- e. toute société ou institution qui est membre de l'Association canadienne des paiements;
- f. une société qui accepte des dépôts qui sont garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou la Régie de l'assurance-dépôts du Québec jusqu'au maximum permis par la loi;
- g. une caisse de crédit au sens du paragraphe 137(6) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- h. une société qui accepte du public des dépôts dont le remboursement est garanti par une province canadienne ou un territoire; ou
- i. la Société canadienne des postes.

« obligation garantie par le gouvernement » désigne

- j. une obligation du gouvernement du Canada ou une obligation dont le principal et l'intérêt sont garantis inconditionnellement par le gouvernement du Canada et qui est :
 - a. payable au porteur; ou
 - b. accompagnée d'un acte de transfert au Receveur général du Canada, dûment signé et établi en conformité avec le Règlement sur les obligations intérieures du Canada; ou
 - c. enregistrée au nom du Receveur général du Canada.

« lettre de crédit de soutien irrévocable » désigne

- k. tout accord quel qu'en soit le nom ou la description, en fonction duquel une institution financière (« l'émetteur ») agissant conformément aux instructions ou aux demandes d'un client (le « demandeur »), ou en son nom,
 - a. i. versera un paiement au Canada, en tant que bénéficiaire;

- b. ii. acceptera et paiera les lettres de change émises par le Canada;
- c. iii. autorise une autre institution financière à effectuer un tel paiement ou à accepter et à payer de telles lettres de change; ou
- d. iv. autorise une autre institution financière à négocier, à la suite d'une demande écrite de paiement, à condition que les modalités de la lettre de crédit soient respectées.

« **les conditions** » de la lettre de crédit sont :

- l. doit préciser la somme nominale qui peut être retirée;
- m. doit préciser sa date d'expiration;
- n. doit prévoir le paiement à vue au Receveur général du Canada à partir de la lettre de change de l'institution financière sur présentation d'une demande écrite de paiement signée par le représentant ministériel autorisé identifié dans la lettre de crédit par son titre;
- o. doit prévoir que plus d'une demande écrite de paiement puisse être présentée à condition que la somme de ces demandes ne dépasse par la valeur nominale de la lettre de crédit;
- p. doit prévoir son assujettissement aux Règles et usages uniformes relatives aux crédits documentaires de la Chambre de commerce internationale (CCI), révision de 2007, publication de la CCI no. 600;
- q. doit préciser clairement qu'elle est irrévocable ou jugée irrévocable en vertu de l'article 6 c) des Règles et usages uniformes relatives aux crédits documentaires de la CCI, révision de 2007, publication de la CCI no. 600, et
- r. doit être émise (émetteur) ou confirmée (confirmateur), dans l'une ou l'autre des langues officielles, par une institution financière qui est membre de l'Association canadienne des paiements et qui est sur le papier en-tête de l'émetteur ou du confirmateur. La mise en page est laissée à la discrétion de l'émetteur ou du confirmateur.

Tous les autres termes et conditions de la sollicitation restent les mêmes.